



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec



RAPPORT ANNUEL

2012-2013

OIFQ.COM



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

2750, rue Einstein, bureau 110
Québec (Québec) G1P 4R1

Tél. : 418-650-2411

oifq@oifq.com
www.oifq.com

Dépôt légal 3^e trimestre 2013
Bibliothèque nationale du Québec

Conception graphique
Tommy Ferland

TABLES DES MATIÈRES

Lettres de présentation	4
Structure organisationnelle de l'Ordre 2012-2013	5
Rapport du président.....	7
Mot de la directrice générale et secrétaire	9
Rapport du Conseil d'administration.....	13
Rapport du Comité exécutif.....	15
Rapport du Bureau du syndic.....	16
Rapports d'activités des comités statutaires	18
• Comité d'inspection professionnelle.....	18
• Conseil de discipline.....	20
• Comité de révision des plaintes.....	21
• Comité d'admission.....	22
• Comité de la formation des ingénieurs forestiers.....	27
Rapports d'activités des autres comités	28
• Comité des distinctions.....	28
• Comité sur l'exercice de la profession d'ingénieur forestier en société.....	28
• Comité sur la formation continue	29
• Comité des communications.....	30
• Membres des autres comités.....	31
Renseignements généraux	32
Rapport des vérificateurs.....	35
Mot du trésorier sur les états financiers.....	35
États financiers.....	37

LETTRES DE PRÉSENTATION

Le 31 mars 2013

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2013.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

M. Bertrand St-Arnaud

Le 31 mars 2013

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2013.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le président,



Denis Villeneuve, ing.f.

Le 31 mars 2013

M. Bertrand St-Arnaud
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

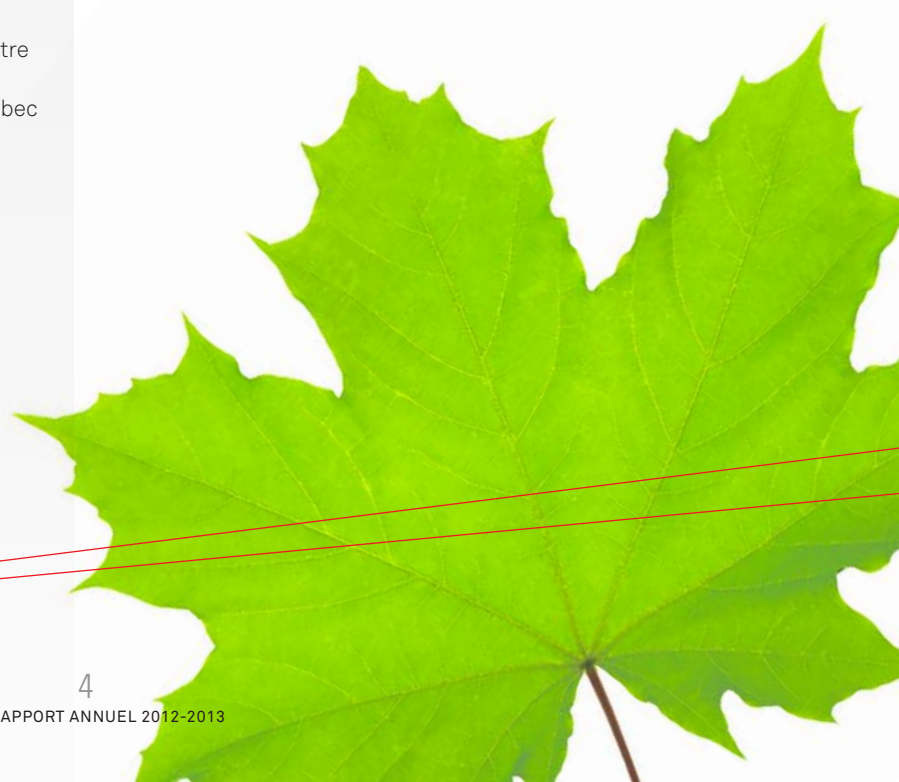
J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2013.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le président,



Denis Villeneuve, ing.f.



STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'ORDRE 2012-2013

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2012-2013

Les ingénieurs forestiers élus

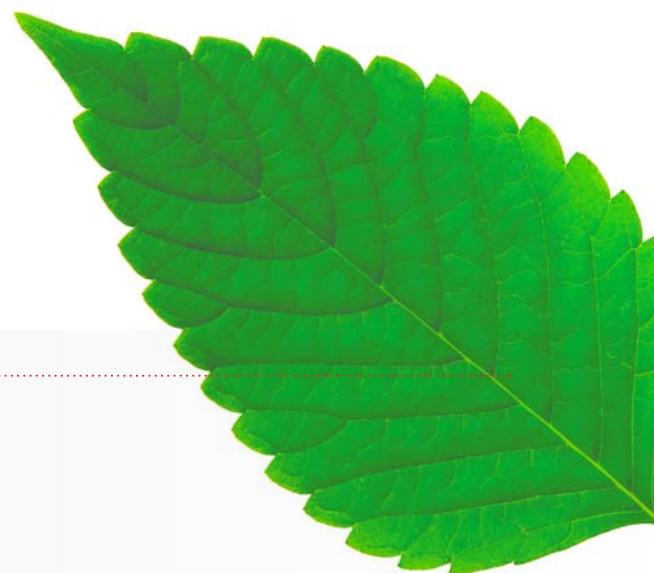
NOM	ÉLECTION OU NOMINATION	ENTRÉE EN FONCTION	SECTION RÉGIONALE
Denis Villeneuve Président	Suffrage universel des membres	16 mars 2012	
Jean-François Hudon	Nommé	29 avril 2011	Bas-Saint-Laurent – Gaspésie
Paul Patry	Élu	16 mars 2012	Saguenay – Lac-Saint-Jean – Nord-du-Québec
Lucie Bertrand	Élue	29 avril 2011	Québec
Nicolas Fortin	Nommé	16 mars 2012	Québec
François Laliberté	Élu	16 mars 2012	Québec
Julie Langlois	Élue	16 mars 2012	Québec
Paule Têtu	Élue	23 avril 2010	Québec
Simon Fortier	Élu	23 avril 2010	Mauricie
Claudine Lajeunesse	Élue	29 avril 2011	Estrie – Montérégie – Centre-du-Québec
Denis Demers	Nommé	18 juin 2010	Montréal – Lanaudière
Louis-Philippe Hurtubise	Élu	29 avril 2011	Outaouais – Laurentides
Annie Rousseau	Nommée	29 avril 2011	Abitibi – Témiscamingue
Bernard Jobin	Élu	16 mars 2012	Côte-Nord

Les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec (OPQ)

NOM	ENTRÉE EN FONCTION
André Bouchard	4 avril 2011
Ghislain Cliche	19 mars 2012
Nicole Fiset	29 avril 2011
Michel Guimond	19 mars 2012

LE COMITÉ EXÉCUTIF 2012-2013

Denis Villeneuve, ing.f.	Président
Paule Têtu, ing.f., M.Sc.	Vice-présidente
François Laliberté, ing.f., M.G.P.	Trésorier
Bernard Jobin, ing.f.	Administrateur
Ghislain Cliche	Administrateur nommé par l'OPQ



STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'ORDRE 2012-2013

LE PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

Marielle Coulombe, ing.f.	Directrice générale et secrétaire
Suzanne Bareil, ing.f.	Directrice des affaires professionnelles et secrétaire adjointe (jusqu'au 24 août 2012)
Francis Gaumond, ing.f., M.Sc.	Inspecteur et responsable de la pratique professionnelle
François-Hugues Bernier, ing.f.	Directeur des communications et de la foresterie
Ariane Imreh	Avocate
Nathalie Godbout	Adjointe aux services administratifs et à la comptabilité
Cherilyn McGuire	Adjointe à la bureautique et à l'organisation d'événements (<i>à compter du 28 janvier 2013</i>)
Claudia Naud	Adjointe à la bureautique et à l'organisation d'événements (<i>jusqu'au 28 décembre 2012</i>)
Lina Potvin	Agente de bureau au Bureau du syndic
Sylvie Vallée	Adjointe aux affaires professionnelles

LE BUREAU DU SYNDIC

Yves Barrette, ing.f., M.Sc.	Syndic
Robert Girard, ing.f.	Syndic adjoint





RAPPORT DU PRÉSIDENT

Dans le monde forestier québécois, l'année 2012-2013 aura été une année charnière. Le régime de gestion des forêts publiques québécoises, basé sur les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), s'est terminé le 31 mars dernier. Pour l'ensemble des intervenants de la forêt publique québécoise se terminait ainsi un exercice de transition de 3 ans vers le nouveau régime basé sur la prise en charge par le gouvernement du Québec de la planification intégrée de l'ensemble des activités de gestion, de la protection et de l'exploitation de l'ensemble des ressources du milieu forestier public.

Plusieurs ingénieurs forestiers ont été et sont encore au cœur de tous ces changements.

La mission première de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Pour réaliser son mandat, l'Ordre doit d'abord s'assurer de la compétence des ingénieurs forestiers actuels. L'inspection professionnelle et la formation continue sont les 2 outils à notre disposition. Comme vous le verrez plus loin, l'Ordre a augmenté de façon importante ses activités dans ces deux domaines au cours de la dernière année.

Mais au-delà du mandat essentiel et de base, l'Ordre a une mission sociale à réaliser. Elle consiste, et cela est inscrit à notre plan stratégique, à effectuer une vigie de l'aménagement durable des forêts du Québec. Mais qu'est-ce que l'aménagement durable des forêts? Qui est en mesure de le définir? La réponse à cette question est loin d'être évidente et si on la posait à cent ingénieurs forestiers, on pourrait avoir près d'une centaine de réponses différentes. En effet, les ingénieurs forestiers travaillent dans une multitude de domaines avec des employeurs, des contextes et des intérêts multiples qui rendent très variables les prévisions à long terme.

C'est pourquoi l'Ordre, depuis quelques années, a choisi de remplir sa mission sociale en suscitant et en organisant des débats entre ses membres. Le débat sur la Rentabilité des investissements sylvicoles, tenu le 20 mars dernier, en est l'exemple le plus récent. En général, l'Ordre évite de prendre position sur le contenu des dossiers.

Mais parfois, il n'est pas nécessaire de débattre entre nous pour savoir quoi faire ou quoi dire. Le transfert de la gestion

de la faune au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en est un bon exemple. L'Ordre n'avait nullement besoin d'un débat sur le sujet pour savoir quoi dire. Pour tout le monde, cette décision était et est toujours mal venue. L'Ordre est donc intervenu rapidement.

La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 1^{er} avril 2010, prévoit que la gestion des ressources forestières devra à l'avenir se faire de façon intégrée. Par quelle logique peut-on confier la gestion de l'une de ses principales ressources à un ministère différent de celui responsable de la gestion des ressources et de l'application de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*?

PROFIL PAR COMPÉTENCES

Dans le cadre du projet d'ouverture de la profession, l'élément clé qu'est l'élaboration du référentiel de compétences est pratiquement terminé et le Conseil d'administration devrait décider des suites à y donner dès le mois de juin 2013, mais tout semble indiquer que nous sommes sur la bonne voie. À partir du début de 2014, les nouvelles demandes de candidat à la profession provenant de l'extérieur de programmes d'études reconnus par le Bureau canadien d'agrément des programmes en foresterie (BCAF) ou par l'accord de reconnaissances mutuelles avec la France (ARM) seront évaluées à partir de la grille d'évaluation des compétences qui en découle.

ORIENTATIONS DE L'OPQ

En décembre dernier, le président de l'Office des professions du Québec, M. Jean Paul Dutrisac, a livré un message très important aux ordres professionnels. Dorénavant, les ordres, en plus de leur rôle de surveillance de l'exercice, devront aussi jouer un rôle *sociétal*. Ceci implique que les ordres auront à prendre position sur les différents enjeux publics. L'Ordre des ingénieurs forestiers assumait déjà un rôle semblable et continuera à le faire dans les prochaines années.

Mais c'est surtout une autre partie de son message qui interpelle l'Ordre. Le président de l'Office a en effet indiqué qu'il souhaitait que tous les ordres professionnels se dotent d'une politique de formation continue obligatoire, ce qui n'est pas encore le cas pour notre ordre. Le Comité de formation continue a récemment été mandaté pour préparer un projet en ce sens qui fera appel aux technologies de l'information les plus récentes.

Finalement, M. Dutrisac nous a conviés à une grande réflexion sur le mode de gouvernance des ordres qui pourrait déboucher sur des modifications au *Code de professions* et sur un guide de gouvernance. Je participe d'ailleurs à un groupe de travail de l'Office sur le sujet. Après quelques rencontres, je suis convaincu que plusieurs idées pourront être ramenées au sein de notre propre ordre. Vous aurez l'occasion d'en entendre parler durant l'année à venir.

SECTIONS RÉGIONALES

Les sections régionales font vivre l'Ordre à travers la province. C'est un moteur fabuleux pour dynamiser la profession et accueillir les nouveaux membres au sein de la profession. Malheureusement, on sent un essoufflement de nos sections régionales depuis quelques années. Nous avons voulu fournir un outil de soutien en présentant un nouveau *Guide de fonctionnement des sections régionales*. Il est maintenant accessible à tous sur le site Internet de l'Ordre. Je profite de l'occasion pour inviter les membres à s'impliquer au sein de leurs sections régionales. C'est un outil puissant de réseautage en plus d'être un lieu propice à l'innovation et à l'application régionale de la stratégie de promotion de la profession.

CONGRÈS CONJOINT AVEC L'IFC EN 2012

Je m'en voudrais de terminer ce rapport sans souligner le succès de notre dernier congrès tenu en septembre dernier à Québec. Pour une des rares fois, notre congrès se tenait conjointement avec d'autres organisations. En effet, l'Institut forestier du Canada et le Forum canadien des opérations forestières avaient accepté de tenir leur activité annuelle en même temps que nous. Cela nous a permis d'accueillir des congressistes de toutes les provinces canadiennes. Plus de la moitié des 300 participants au congrès provenait de l'extérieur du Québec.



**Le secteur forestier canadien
à un point tournant**

Congrès conjoint OIFQ et IFC, 17 au 20 septembre 2012, Québec

Je voudrais aussi féliciter, encore une fois, les médaillés de l'Ordre qui ont reçu leur prix lors du congrès. La mention d'Ingénieur forestier de l'année a été remise à un trio d'ingénieurs forestiers. Il s'agit de MM. Jean-Pierre Gagné, ing.f., Jacques J. Tremblay, ing.f., et Simon Vézeau, ing.f. La Médaille de l'Ordre a été décernée à M. Roger Lachance, ing.f., alors que le prix Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière a été remis à Mme Katherine Court.

En terminant, je tiens encore à souligner la grande collaboration dont j'ai bénéficié de la part des membres du Conseil d'administration et de tous les employés et employées de l'Ordre.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Denis Villeneuve".

Denis Villeneuve, ing.f.
Président



MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

Il me fait plaisir de vous présenter les faits saillants des activités liées à la direction générale.

FORMATION CONTINUE

Nous avons entrepris un virage qui privilégie la formule « cours ». Cette formule ne remplace toutefois pas la formule « colloque » mais vient plutôt la compléter, ceci dans le but de répondre à la demande des membres.

PROFIL PAR COMPÉTENCES

Élaborer un profil par compétences et le livrer sous une forme facile à comprendre mais surtout facile à utiliser représentait un défi de taille que le Comité d'admission a su relever avec brio. La contribution particulière de M. Germain Paré, ing.f., a fait une réelle différence au dossier. Nous l'en remercions. Dans le cadre d'un projet pilote, quelques candidatures ont déjà été analysées avec cette nouvelle approche à la fois rigoureuse et flexible, pouvant être adaptée à une large variété de profils de candidats.

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

L'année 2012-2013 a été marquée par le départ d'une collaboratrice de longue date. Madame Suzanne Bareil, ing.f., que tous avez côtoyée à un moment où l'autre de votre carrière, a choisi de poursuivre sa carrière professionnelle au sein d'une autre organisation. Ses 23 années de loyaux services ont, sans contredit, marqué les activités de l'Ordre. Nous la remercions pour ce colossal apport et lui souhaitons tout le succès souhaité dans ses futurs mandats.

Madame Claudia Naud qui occupait le poste d'adjointe à la bureautique et à l'organisation d'événements a également quitté l'Ordre. Son court passage parmi nous nous a permis de découvrir une personnalité joviale et dynamique et nous lui souhaitons du succès dans ses futurs projets.

C'est dorénavant madame Cherylyn McGuire qui occupe ce poste. Ses grandes compétences et sa discrétion sont déjà des atouts importants pour l'Ordre.

Je m'en voudrais de ne pas souligner le travail exceptionnel d'une autre collaboratrice de l'Ordre, madame Sylvie Vallée, qui œuvre au sein de l'Ordre depuis 30 ans! Mme Vallée est la personne qui répond patiemment aux membres depuis toutes ces années et continue à le faire avec le même plaisir et le même dévouement. Merci Sylvie.

L'Ordre est doté d'une superbe équipe qui, d'année en année, fournit un travail professionnel de première qualité. Cette année, tout particulièrement, a été marquée par une réorganisation des tâches. Un très gros merci à toute cette belle équipe.

Viennent ensuite appuyer cette équipe et le Conseil d'administration, environ 80 bénévoles, qui par leur implication remarquable, permettent à l'organisation de réaliser son mandat de protection du public. Un très gros merci à tous.

STRATÉGIE DE PROMOTION DE LA PROFESSION

La Stratégie de promotion de la profession en est à sa deuxième année de mise en œuvre et le Comité des communications, supporté par le directeur des communications, fait un travail exceptionnel et de grande qualité dans ce dossier. Grâce à un partenariat avec la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval (FFGG) et à l'appui financier du Ministère des Ressources naturelles, l'année a été marquée par la production et le dévoilement, dans le cadre d'une conférence de presse, des capsules vidéo montrant le profil de 6 ingénieurs forestiers, d'une capsule de promotion de la profession ainsi que du montage d'une publicité télé de 30 secondes. La production de ces capsules vise à joindre les jeunes qui sont en choix de carrière et qui s'intéressent à la science, à la nature et à l'environnement. Forts du succès remporté par les 6 capsules, nous avons récidivé avec la production d'une capsule dans un décor hivernal cette fois, montrant le profil de l'ingénieure forestière Carine Annecon, dans le domaine du transfert de connaissances, en lien avec

l'aménagement des érablières. La production de cette capsule a été rendue possible grâce à la participation du Centre Acer et de la FFGG. De nombreux partenaires du milieu ont mis le lien de notre compte YouTube ou de celui de la FFGG sur leur site internet et dans les médias sociaux.

Toujours dans le cadre de la Stratégie, nous avons procédé en mai dernier à une vaste campagne radio et web à l'échelle provinciale sur les ondes des stations de radio du groupe Astral, en partenariat avec 7 associations forestières de la province. Pendant tout le mois de l'arbre et des forêts, la population était invitée à visiter le micro-site *Arbreetforêt.ca* afin d'en savoir plus sur la profession d'ingénieur forestier et de s'impliquer dans les activités des associations forestières. Ce projet a permis à l'Ordre de créer une synergie extraordinaire avec nos partenaires que sont les associations forestières du Québec.

À l'échelle du terrain, de nombreux bénévoles ont aidé à la promotion de la profession en participant à des foires de l'emploi, des salons et des expositions. Parmi ceux-ci, notons le Salon national de l'éducation à Montréal qui a attiré près de 17 000 jeunes, le Salon de la forêt de Québec, le Salon de l'Association des intervenants en milieu scolaire à Québec et beaucoup d'autres en région.

NOUVEAUX MEMBRES

L'Ordre a remis son premier permis d'exercice de la profession d'ingénieur forestier à une diplômée française, dans le cadre de l'Entente Québec-France sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, lors de la cérémonie officielle de remise des jongs de l'Institut forestier du Canada, en avril dernier, à Québec. Figure bien connue à l'Institut forestier du Canada, Mme Sylvie Carles est donc la première diplômée en génie forestier de la Formation des Ingénieurs Forestiers de l'École Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts (FIF-ENGREF) de Nancy (France), qui pourra pratiquer la profession et porter le titre d'ingénieure forestière au Québec, en vertu de cette entente.

Cette soirée consistait en une première puisque tous les ingénieurs forestiers étaient invités à y participer. Près de 150 personnes ont assisté à cette belle soirée où 18 finissants ont reçu leur jonc d'ingénieur forestier devant parents, amis et désormais confrères et consœurs.

L'événement a également été l'occasion de remettre le Prix de l'Ordre 2013. En effet, l'Ordre remet annuellement ce prix, assorti d'une bourse de 1 000 \$, à un étudiant finissant s'étant distingué tout au long de son passage à la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval.

C'est Mme Annabelle Moisan De Serres qui a reçu la distinction cette année, s'étant démarquée autant par ses résultats académiques que par son engagement dans la vie sociale et associative de la Faculté. L'Ordre souligne ainsi son dynamisme et son engagement personnel tout autant que son acquisition de connaissances et son succès scolaire.

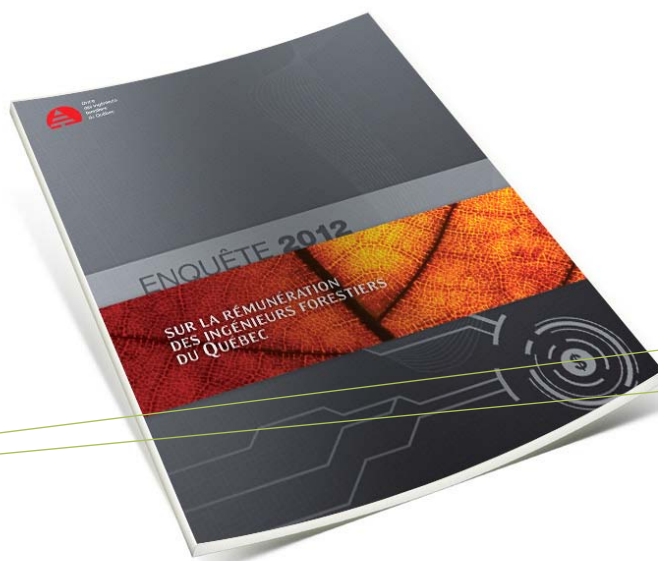
Au nom du Conseil d'administration de l'Ordre et de tous les ingénieurs forestiers du Québec, nous désirons lui transmettre toutes nos félicitations et lui souhaiter du succès dans sa carrière.

ENQUÊTE SALARIALE

Nous avons lancé en début 2012, un sondage en vue de produire la nouvelle enquête sur la rémunération des ingénieurs forestiers salariés du Québec. La dernière enquête du genre datait de 1996. Le taux de réponse avait été de 52%.

L'enquête a permis de constater que le salaire moyen des ingénieurs forestiers au Québec est de 78 000 \$ et que la moyenne d'âge est de 42 ans.

Tous les résultats sont disponibles sur le site Internet de l'Ordre.




SURVEILLANCE

La surveillance de l'exercice de la profession s'effectue principalement par l'inspection et le Bureau du syndic mais aussi par la surveillance de la pratique illégale et l'usurpation du titre. Un des outils puissants de détection est la veille effectuée par les membres partout sur le territoire. Je vous invite à nous faire part de toute situation qui vous semble de ce domaine. La plupart du temps, une mise en demeure adressée à la personne en situation dérogatoire suffit à corriger la situation. C'est l'approche que nous privilégions mais lorsque nécessaire, des procédures judiciaires peuvent être entamées.

FORMATION AUX INGÉNIEURS FORESTIERS SUR LES LOIS ET RÈGLEMENTS ENCADRANT LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE DES INGÉNIEURS FORESTIERS

La formation intitulée « La responsabilité professionnelle des ingénieurs forestiers » a été complètement revue afin de l'adapter aux nouveaux formateurs, Me Ariane Imreh, conseillère juridique, et Francis Gaumond, ing.f. La formation qui s'intitulera dorénavant « Éthique, déontologie et pratique professionnelle » sera offerte aux finissants de l'Université Laval et de l'Université de Moncton, mais également aux membres qui ont le désir de mettre à jour leurs connaissances entourant les lois et les règlements qui encadrent la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers



Un des outils puissants de détection est la veille effectuée par les membres partout sur le territoire.

CONTRÔLE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE ET USURPATION DU TITRE D'INGÉNIEUR FORESTIER

La surveillance de la pratique illégale et de l'usurpation du titre est l'un des moyens donnés aux ordres professionnels pour exercer leur fonction de protection du public. Cet aspect est important et permet au public et aux ordres de s'assurer que les actes professionnels réservés aux membres, puisqu'ils demandent des connaissances particulières, sont posés par des professionnels compétents.

Dossiers d'enquête		
Dossiers ouverts du 1er avril 2012 au 31 mars 2013	Dossiers fermés du 1er avril 2012 au 31 mars 2013	Dossiers actifs au 31 mars 2013
8	11	7

ACTIVITÉS LIÉES AU CONTRÔLE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE ET USURPATION DE TITRE

Enquêtes complétées

	Nombre
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	8
portant sur l'usurpation de titre réservé	2
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	1

Poursuites pénales intentées

	Nombre
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Jugements rendus

	Nombre	
	Acquittant l'intimé	déclarant l'intimé coupable
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0	0

Montant total des amendes imposées | 0

ARBITRAGE DES COMPTES DES INGÉNIEURS FORESTIERS

En application du *Règlement sur la procédure de conciliation et l'arbitrage des comptes des ingénieurs forestiers*, aucune demande d'arbitrage de comptes n'a été reçue à l'Ordre.

PRÉSIDENTE DU CANADIAN FEDERATION OF PROFESSIONAL FORESTERS ASSOCIATIONS (CFPFA)

Notre ordre est un des membres fondateurs de la Canadian Federation of Professional Foresters Associations (CFPFA). Cette fédération a pour mandat :

- Favoriser la cohérence dans la réglementation des forestiers professionnels au Canada.
- Coordonner les démarches et assurer les communications dans les dossiers qui touchent la réglementation des forestiers professionnels au Canada.
- Permettre le déplacement des forestiers professionnels entre les administrations provinciales, notamment par le respect des accords fédéraux et provinciaux sur la mobilité de la main-d'œuvre.
- Établir et mettre à jour les normes de certification pour les forestiers professionnels au Canada.
- Conseiller le Bureau canadien d'agrément en foresterie (BCAF) quant à la nature et au contenu des programmes de formation donnant accès à l'exercice de la foresterie professionnelle.

La présidence de l'organisme est assurée, à tour de rôle annuellement, par l'une ou l'autre des associations qui en font partie. En 2013, c'est à notre tour de remplir cette fonction.

L'un des dossiers majeurs en cours en est un très similaire à celui de notre ordre et consiste à développer des outils permettant l'analyse des dossiers de candidats ayant des profils dits non-conventionnels ou provenant de l'étranger. La Fédération suit d'ailleurs de près nos travaux en cours en ce sens.



Marielle Coulombe, ing.f., directrice générale et secrétaire

PRINCIPALES RÉOLUTIONS ET DISCUSSIONS POUR L'ANNÉE 2012-2013

Réunions ordinaires : 6
Résolutions : 65

ÉLECTION

Pour l'année 2012, le poste à la présidence était à pourvoir. Le président est élu au suffrage universel des membres. Un seul candidat s'est présenté pour ce poste. M. Denis Villeneuve, ing.f., a été déclaré élu sans opposition.

Les sièges suivants étaient également à pourvoir :

- Saguenay – Lac-St-Jean – Nord-du-Québec : 1 poste d'administrateur
- Québec : 2 postes d'administrateur
- Côte-Nord : 1 poste d'administrateur

Un seul candidat s'est présenté pour la section régionale de Saguenay – Lac-St-Jean – Nord-du-Québec. M. Paul Patry, ing.f., a été déclaré élu sans opposition.

Des élections ont eu lieu pour la section régionale de Québec puisque trois candidats se sont présentés. Les résultats du scrutin ont fait que M. François Laliberté, ing.f., et Mme Julie Langlois, ing.f., ont été déclarés élus.

Un seul candidat s'est présenté pour la section régionale de Côte-Nord. M. Bernard Jobin, ing.f., a été déclaré élu sans opposition.

COMPOSITION DES COMITÉS ET NOMINATIONS

Lors de la première rencontre de l'année, les administrateurs procèdent à la nomination des membres du Comité exécutif. En cours d'année, ils nomment les remplaçants des membres de comité qui ont démissionné, de même que les représentants de l'Ordre aux différents groupes de travail externes.

ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET DE GESTION

Le Conseil d'administration adopte annuellement le calendrier des réunions de l'année en cours. Il adopte les rapports financiers de l'exercice en cours ainsi que le budget lors de la première rencontre de l'année.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Lors de la réunion de l'Assemblée générale des membres qui a eu lieu le 19 septembre 2012, il a été unanimement résolu de hausser la cotisation de 5 \$, la faisant passer de 525 \$ à 530 \$, tel que recommandé par le CA.

Les membres présents ont également reconduit unanimement le mandat de la firme Brassard, Carrier, comptables agréés pour procéder à la vérification des livres et comptes de l'Ordre pour l'exercice financier 2012-2013.

PRATIQUE ILLÉGALE ET USURPATION DE TITRE

Le Conseil d'administration a autorisé l'envoi de 2 mises en demeure pour pratique illégale et usurpation de titre.

ÉTABLISSEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE

Au cours de leur séance du 6 juin 2012, les administrateurs ont résolu de recommander aux membres, lors de l'Assemblée générale, d'augmenter la cotisation annuelle pour l'année 2013-2014 de cinq dollars portant celle-ci à 530 \$ pour la cotisation régulière. À ces montants sont ajoutées les taxes applicables et la contribution à l'Office des professions du Québec.

JONCS DE L'INSTITUT FORESTIER DU CANADA

Dorénavant, l'Ordre offre gracieusement le jonc de l'Institut forestier du Canada aux finissants des 3 programmes de la FFGG qui donnent accès au titre d'ingénieur forestier et encourage la présence d'ingénieurs forestiers en pratique à la soirée de remise des jongs.



RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE ET DÉCLARATION DE SINISTRE

Dans le but de se rendre conforme à l'article 62.2 du *Code des professions*, l'Ordre a adopté les modalités et conditions qui établissent que tout ingénieur forestier doit aviser, par écrit, le secrétaire de l'Ordre au plus tard 10 jours de toute réclamation formulée contre lui auprès de son assureur à l'égard de sa responsabilité professionnelle et de toute déclaration de sinistre qu'il formule auprès de son assureur à cet égard et lui transmettre copie de la poursuite judiciaire intentée contre lui.

ASSURANCE MÉDICAMENT OFFERTE AUX MEMBRES

À la suite d'un sondage mené auprès des membres qui se prévalent de l'assurance médicament offerte par l'Ordre, nous avons demandé à l'assureur de revoir sa proposition. L'offre s'étant améliorée significativement, le Conseil d'administration a résolu de maintenir son offre auprès des membres.

GUIDE DE FONCTIONNEMENT DES SECTIONS RÉGIONALES

Le Conseil est soucieux de redynamiser les sections régionales. L'adoption d'un guide de fonctionnement des sections régionales à être présenté aux membres est un premier pas.

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Le Comité de formation continue a été mandaté afin d'analyser et de proposer un projet de mise en place d'un règlement sur la formation continue obligatoire qui serait accessible à tous et qui tiendrait compte des technologies disponibles.

NOMINATIONS EN COURS D'ANNÉE AUX COMITÉS DE L'ORDRE

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Sylvain Lemay, ing.f.
Denise Moranville, ing.f.
Marielle Coulombe, ing.f., secrétaire

COMITÉ SUR LA FORMATION CONTINUE

Claudia Naud, secrétaire (jusqu'au 28 décembre 2012)

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Ghislain Cliche
Nicole Fiset
Sylvie Vallée, secrétaire

CONSEIL DE DISCIPLINE

Jacques Poirier, ing.f.
Sylvie Vallée, secrétaire

GROUPE DE TRAVAIL OAQ-OIFQ

Francis Gaumont, ing.f.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA FERTILISATION D'ÉRABLIÈRES

Suzanne Bareil, ing.f. (jusqu'au 24 août 2012)
Francis Gaumont, ing.f.

REPRÉSENTANTS DE L'ORDRE AU SEIN DE DIVERSES INSTANCES

BUREAU CANADIEN D'AGRÉMENT EN FORESTERIE

Germain Paré, ing.f.
Substitut : Jean-Louis Brown, ing.f.

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

Denis Villeneuve, ing.f.
Marielle Coulombe, ing.f., déléguée
Suzanne Bareil, ing.f., déléguée substitut (jusqu'au 24 août 2012)
Me Ariane Imreh, déléguée substitut (à partir du 28 septembre 2012)

FÉDÉRATION CANADIENNE DES ASSOCIATIONS DE PROFESSIONNELS FORESTIERS

Marielle Coulombe, ing.f.

COMITÉ DE PROGRAMMES (3) DE LA FACULTÉ DE FORESTERIE, DE GÉOGRAPHIE ET DE GÉOMATIQUE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Marielle Coulombe, ing.f.
Denis Villeneuve, ing.f., substitut

COMPETENCY ASSESSMENT AUTHORITY (CAA) COMITÉ DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES ASSOCIATIONS DE FORESTIERS PROFESSIONNELS

Jacques Bégin, ing.f.

PRINCIPALES RÉSOLUTIONS

Réunions ordinaires : 11
Résolutions : 63

ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET DE GESTION

Le Comité exécutif adopte les différentes politiques administratives en vigueur à l'Ordre. Notamment c'est le Comité qui fixe les frais de retard et modalités de paiement pour la cotisation.

Il a également comme mandat la gestion des ressources humaines. C'est dans le cadre de ce mandat que le Comité a adopté la réorganisation du travail au siège social.

Le Comité autorise également les contrats à honoraires que l'Ordre octroie de temps à autre afin de remplir ses mandats.

Durant la dernière année, le Comité exécutif a demandé au Comité organisateur du tournoi de golf d'étudier la possibilité de transformer notre tournoi de golf annuel en tournoi bénéfique au profit des étudiants en foresterie de l'Université Laval, ce qui pourrait inclure la mise en place de partenariats, entre autres avec l'Université Laval, de façon à obtenir un effet de levier pour la levée de fonds.



RAPPORT DU BUREAU DU SYNDIC

SYNDIC : Yves Barrette, ing.f., M.Sc.

SYNDIC ADJOINT : Robert Girard, ing.f.

Le syndic de l'Ordre a comme principal mandat de surveiller l'exercice de la profession d'ingénieur forestier dans une optique de protection du public.

Son rôle consiste notamment à enquêter sur la conduite des ingénieurs forestiers afin de s'assurer que celle-ci est conforme aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les ingénieurs forestiers* et des règlements adoptés en vertu de ces lois, particulièrement le *Code de déontologie des ingénieurs forestiers*.

Le Bureau du syndic est composé du syndic, M. Yves Barrette, ing.f., M.Sc., et du syndic adjoint, M. Robert Girard, ing.f. Ils sont assistés dans leurs tâches par une procureure, Me Ariane Imreh, et une adjointe administrative, Mme Lina Potvin.

Le syndic agit également comme conciliateur dans les différends concernant les comptes d'honoraires professionnels en application du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs forestiers*. Enfin, il exerce la fonction de responsable à l'accès pour toute demande d'accès aux documents et renseignements qu'il détient ou communique au sein de l'Ordre.

DOSSIERS D'ENQUÊTE

Au cours de l'exercice 2012-2013, vingt-quatre (24) dossiers d'enquête ont été traités, lesquels ont concerné dix-huit (18) membres.

Les activités en forêt privée ont représenté les deux tiers de ces dossiers et celles en forêt publique le tiers.

Quarante pourcent des dossiers ont été ouverts à la suite à des demandes d'enquête provenant des membres de l'Ordre, un tiers à la suite à des demandes provenant du public et un quart suite à une information dont a eu connaissance le Bureau du syndic.

Les consultants forestiers, incluant les conseillers forestiers, ont fait l'objet de 80% des dossiers traités. Les ingénieurs forestiers travaillant pour les gouvernements ont, pour leur part, fait l'objet des 20% restants.

Les 24 dossiers traités durant l'année ont concerné les points déontologiques suivants :

RELATIONS AVEC LES CLIENTS	
Défaut de répondre	1
Services de qualité douteuse	2
Manque de diligence	2
Défaut de rendre le service convenu	3

INTÉGRITÉ	
Plagiat du travail d'un confrère	1
Utilisation d'un procédé malhonnête ou douteux	1
Rédaction d'un rapport de complaisance	1
Approbation de travaux non conformes	3
Conflit d'intérêts	4

AUTRES	
Pratique illégale	1
Discrédit de confrères	1
Supervision inadéquate	2
Absence de signature de l'ingénieur forestier	2

Relativement à ces dossiers, douze (12) ont fait l'objet de décisions en cours d'année. Neuf (9) d'entre elles ont été à l'effet de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline et trois (3) ont conduit au dépôt de chefs d'accusation réunis dans deux plaintes, lesquelles ont fait l'objet de déclarations de culpabilité devant le Conseil de discipline.

Par ailleurs, un dossier a été réglé par voie de conciliation au cours de l'année.

Le bilan des dossiers d'enquête disciplinaire traités du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013 s'établit comme suit :

- dossiers actifs au 1^{er} avril 2012 : 19
- dossiers ouverts en cours d'année : 7
- dossiers fermés en cours d'année : 18
- dossiers actifs au 31 mars 2013 : 8

CONCILIATION DE COMPTES

Aucune demande de conciliation de comptes n'a été acheminée au syndic en 2012-2013.

ACCÈS À L'INFORMATION

Le syndic n'a reçu aucune demande d'accès à l'information au cours de l'année.

AUTRES AFFAIRES

Le Bureau du syndic est aussi régulièrement consulté; il l'a été 37 fois en 2012-2013. Bien que ces 37 affaires n'aient pas nécessité l'ouverture de dossiers formels d'enquête comme tels, plusieurs d'entre elles ont requis une attention particulière.

Ces autres affaires, traitées dans une très large mesure par téléphone, sont venues à 30% du public et à 70% des membres. Elles concernaient des activités se déroulant au deux tiers en forêt privée et au tiers en forêt publique.

Plus de la moitié des ingénieurs forestiers impliqués étaient des consultants ou conseillers forestiers. Vingt pour cent travaillaient au gouvernement et les autres dans divers secteurs d'activités.

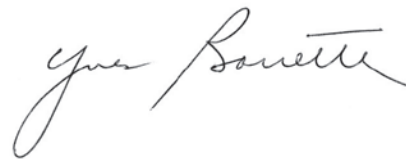
Les demandes d'avis ont représenté plus de la moitié de ces autres affaires, tandis que le tiers consistait en des problèmes à solutionner et le reste en des demandes d'information. Les membres du public ont consulté le plus souvent pour un problème avec un ingénieur forestier; l'intervention du syndic a généralement permis de régler ou d'aider à régler les problèmes en cause. Les ingénieurs forestiers, quant à eux, ont généralement consulté pour solliciter un avis; les deux tiers de ces avis ont porté sur des situations possibles de conflit d'intérêts.

CONCLUSION

En 2012-2013, moins de nouveaux dossiers d'enquête ont été ouverts qu'à l'accoutumée. Les relations avec les clients et l'intégrité demeurent néanmoins des questions sensibles.

Le service conseil du Bureau du syndic a pour sa part été plus actif qu'à l'habitude avec 37 consultations. Le fait qu'un grand nombre d'entre elles aient porté sur des possibles situations de conflit d'intérêts révèle une saine préoccupation à cet égard dans la profession.

En bout d'analyse, il y a lieu de se réjouir de la situation d'ensemble : même si quelques ingénieurs forestiers ont comparu devant le Conseil de discipline et ont été condamnés, le fait qu'il y ait eu moins d'ouvertures de nouveaux dossiers d'enquête et plus de consultations laisse croire en un développement accru du réflexe déontologique, ce qui est bon pour la profession.



Yves Barrette, ing.f., M.Sc., syndic

RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES COMITÉS STATUTAIRES

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (CIP)

MANDAT

- 1) Surveiller l'exercice de la profession par les membres en procédant notamment à la vérification de leurs dossiers relatifs à cet effet (réf. *Code des professions*, art. 109 et suivants);
- 2) Faire enquête sur la compétence professionnelle de tout membre indiqué par le Conseil d'administration, le comité ou un membre du comité;
- 3) Dénoncer au Conseil d'administration les situations qui génèrent des problèmes de pratique professionnelle pour les ingénieurs forestiers;
- 4) Développer des mécanismes pour faire connaître la Loi et les règlements de l'Ordre ainsi que le *Guide de pratique professionnelle* et conscientiser les membres à leur responsabilité professionnelle, notamment en valorisant la signature de l'ingénieur forestier;
- 5) Vérifier auprès des membres la mise à jour des connaissances relatives à l'exercice de la profession, particulièrement par la formation continue

MEMBRES

Marie-Louise Dubé, ing.f. (jusqu'au 26 novembre 2012)
Anne-Marie Gauthier, ing.f.
Johanne Gauthier, ing.f.
Yvette Jean, ing.f., *présidente*
Sylvain Lemay, ing.f. (à compter du 7 décembre 2012)
Eric Lessard, ing.f. (jusqu'au 31 août 2012)
Denise Moranville, ing.f. (à compter du 28 septembre 2012)

INSPECTEUR ET ENQUÊTEUR

Francis Gaumond, ing.f., M.Sc.

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f. (jusqu'au 24 août 2012)
Marielle Coulombe, ing.f., (à compter du 28 septembre 2012)

NOMBRE DE RÉUNIONS : 4

OBJECTIFS DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Objectif général

L'inspection professionnelle vise à s'assurer de la compétence des membres et de la qualité de leurs actes professionnels. Elle vise l'amélioration de la profession par l'identification des lacunes à corriger dans l'exercice de la profession des membres.

Objectifs spécifiques

- Promouvoir les valeurs fondamentales de la profession : la compétence, le sens de l'éthique, la responsabilité et l'engagement social;
- Aider les membres à mieux comprendre les implications liées à la responsabilité professionnelle et à leur signature;
- Voir à ce que les membres connaissent bien les lois et les règlements qui encadrent l'exercice de la profession;
- Sensibiliser les ingénieurs forestiers à leurs devoirs, obligations et responsabilités envers le public, le client et la profession;
- Inciter les membres à viser l'excellence des services par l'amélioration de la qualité de la pratique professionnelle;
- Promouvoir l'amélioration des connaissances et l'intégration de ces dernières dans la pratique professionnelle des membres par la formation continue;
- Soutenir le professionnel dans l'exercice de sa profession;
- Produire des constats généraux sur l'exercice de la profession d'ingénieur forestier et participer à la recherche de solutions aux problèmes de pratique professionnelle et en saisir le Conseil d'administration;
- Informer les membres sur l'exercice illégal de la profession et l'usurpation de titre et leurs conséquences.

SURVEILLANCE GÉNÉRALE

	2009-2010*	2010-2012**	2012-2013**	2013-2014**
Questionnaires transmis aux membres	0	0	0	157
Questionnaires retournés au CIP	0	0	0	136
Rapports d'inspection professionnelle dressés à la suite de la transmission d'un questionnaire	0	68	27	0
Membres visités	5	20	0	0
Rapports d'inspection professionnelle dressés à la suite d'une visite	5	1	0	0
Enquête particulière faite par le CIP	0	0	0	0
Recommandation transmise au Conseil d'administration	0	0	0	0
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic	0	0	0	0

* Ce programme a été complété au cours de l'année

** Ces programmes sont en cours de réalisation

PROGRAMME D'INSPECTION PROFESSIONNELLE 2012-2013

- 1) Inspecter environ 140 ingénieurs forestiers sélectionnés par le Comité d'inspection professionnelle (CIP) selon le ou les critères suivants :
 - a. Être inscrit au Tableau de l'Ordre comme membre actif;
 - b. Exercer dans les sections régionales de Québec, Côte-Nord, Bas-St-Laurent – Gaspésie, Estrie – Montérégie – Centre-du-Québec, et Montréal – Lanaudière.
- 2) Parmi ces 140 ingénieurs forestiers, environ 70 recevront une visite de l'inspecteur, notamment ceux qui posent des actes professionnels en vertu de l'article 2, 4°, de la Loi sur les ingénieurs forestiers, particulièrement les membres impliqués dans la planification, l'exécution, le suivi et le contrôle des travaux annuels en forêt publique et privée.
- 3) Transmettre l'Examen professionnel de l'Ordre à tous les nouveaux membres qui ne l'ont pas rempli avant leur inscription au Tableau de l'Ordre, en leur donnant un délai de six mois pour accomplir la démarche.

CONSEIL DE DISCIPLINE

MANDAT

Le Conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un ingénieur forestier pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les ingénieurs forestiers* ou des règlements adoptés conformément au Code et à ladite Loi et impose la sanction appropriée à la suite de la déclaration de culpabilité (réf. *Code des professions*, art. 116 et suivants).

MEMBRES

Jean-Guy Légaré, avocat, **président**

Viateur Beaulieu, ing.f.

Gilles Boily, ing.f.

Bernard Charette, ing.f.

Linda Drouin, ing.f.

Colette Fecteau, ing.f.

Rémi Girard, ing.f.

Claude Godbout, ing.f.

Yves Lévesque, ing.f. (jusqu'au 10 octobre 2012)

Luc Palmer, ing.f.

Jacques Poirier, ing.f. (à compter du 7 décembre 2012)

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f. (jusqu'au 24 août 2012)

Sylvie Vallée (à compter du 28 septembre 2012)

NOMBRE D'AUDITIONS : 3

En 2012-2013, trois auditions d'une demi-journée ont été tenues.

RÔLE D'AUDIENCES ET DÉCISIONS DISCIPLINAIRES SUR LE SITE INTERNET DE L'ORDRE

Les décisions du Conseil de discipline de l'Ordre et du Tribunal des professions ainsi que le rôle d'audiences sont disponibles sur le site Internet de l'Ordre ainsi qu'au siège social de l'Ordre.

Le Conseil de discipline est institué en vertu du *Code des professions* et ses décisions sont de nature publique depuis 1988, ainsi que le rôle d'audiences indiquant la nature des causes à venir, les dates et lieux de tenue des audiences.

Plaintes dont l'audience est complétée par le Conseil

Nature de la plainte	Nombre	
	portées par le syndic ou le syndic adjoint	portées par toute autre personne
Articles 18, 19, 32 et 59.2 du Code de déontologie des ingénieurs forestiers	3	0

Décisions du Conseil	Nombre
autorisant le retrait de la plainte	0
rejetant la plainte	0
acquittant l'intimé	0
déclarant l'intimé coupable	0
acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	3
imposant une sanction	0

Sanctions imposées par le Conseil

Nature de la sanction	Nombre
Amendes	7
Paiement des débours	3
Réprimandes	37
Radiation	0

Recommandations du Conseil au Conseil d'administration et décisions du Conseil d'administration relatives à ces recommandations

Nature de la recommandation ou de la décision	Nombre	
	Recommandations du Conseil au Conseil d'administration	Décisions du Conseil d'administration relatives aux recommandations du Conseil
---	0	0

Nombre de décisions du Conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	3
--	---

Tribunal des professions

	Nombre
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	1
Décisions rendues par le Tribunal des professions	1

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

MANDAT

Le Comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas déposer une plainte (réf. *Code des professions*, article 123.3 et suivants). Il siège par nombre de 3 personnes.

MEMBRES

Germain Paré, ing.f., *président*

Hervé Deschênes, ing.f., *président suppléant*

Ghislain Cliche, *représentant du public nommé par l'OPQ*

René Doucet, ing.f.

Nicole Fiset, *représentante du public nommée par l'OPQ*

Jean Gélinas, ing.f.

Jacques Robitaille, ing.f.

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f. (jusqu'au 24 août 2012)

Sylvie Vallée (à compter du 28 septembre 2012)

NOMBRE DE RÉUNIONS : 0

En 2012-2013, le Comité de révision a reçu une demande de révision de la décision du syndic, dans les délais prescrits.

COMITÉ D'ADMISSION

MANDAT

- 1) S'assurer que la formation initiale prépare adéquatement à l'exercice de la profession d'ingénieur forestier, étudier toute question s'y rapportant et rendre ses avis au Conseil d'administration;
- 2) Étudier et rendre des avis sur toute disposition de l'Ordre en matière d'accès à la profession, notamment les ententes ou agréments canadiens ou internationaux;
- 3) Étudier et rendre des avis sur toute orientation ou disposition menant à l'obtention du permis d'exercice, notamment le stage de formation professionnelle;
- 4) Recommander au Conseil d'administration une politique de réinscription au Tableau des membres et étudier les dossiers de réinscription en vertu de la politique établie et de la réglementation en vigueur;
- 5) Étudier les demandes d'admission en vertu de la réglementation en vigueur;
- 6) Étudier les demandes d'équivalence de diplôme et de formation en vertu du Règlement de l'Ordre et formuler les recommandations au Conseil d'administration;
- 7) Appliquer la réglementation de la *Charte de la langue française* en ce qui concerne les ordres professionnels;
- 8) Entendre tout stagiaire qui conteste l'évaluation de sa période de stage par le maître de stage (r.7, art. 4.09) ou tout autre candidat en ayant adressé la demande.

MEMBRES

Pierre Breton, ing.f., *président*

Yvette Jean, ing.f.

Germain Paré, ing.f.

Jean-Claude Ruel, ing.f.

Adrian Spatacean, ing.f.

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f. (jusqu'au 24 août 2012)

Marielle Coulombe, ing.f. (à compter du 24 août 2012)

ANALYSTE DES DOSSIERS D'ÉQUIVALENCE

Germain Paré, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNIONS : 5

Au cours de l'année, le Comité d'admission a étudié les dossiers présentés au tableau ci-contre. Après étude des dossiers, le Comité fait des recommandations au Comité exécutif de l'Ordre qui approuve par résolution les demandes adressées aux candidats à la pratique.

Dossiers de réinscriptions et d'inscriptions tardives traités par le Comité d'admission	Nombre
Inscription à l'Ordre plus de 5 ans après l'obtention du diplôme	1
Réinscription dans un délai de moins de 5 ans d'absence	25
Réinscription dans un délai de plus de 5 ans d'absence	3
Équivalence de formation – Diplôme obtenu hors du Québec (au Canada)	7
Équivalence de formation – Diplôme obtenu hors du Canada	0

Cette année, à la suite d'une reconnaissance d'équivalence de formation de l'Ordre, un permis d'exercice a été délivré à cinq personnes diplômées hors du Québec (au Canada) et à trois personnes diplômées hors du Canada.

Permis d'exercice

Au cours de l'année, l'Ordre a émis deux permis temporaires, mais aucune demande de permis restrictifs temporaires ou de permis spéciaux n'a été reçue.

En cours d'année, le Comité a pris connaissance, discuté et traité des dossiers ou sujets qui suivent.

Programmes de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique donnant ouverture à l'Ordre

Le Comité est régulièrement informé par la directrice générale de l'Ordre, siégeant aux comités de programme, des modifications apportées et des orientations des programmes de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval donnant ouverture à l'Ordre.

Projet de Référentiel des compétences de la profession d'ingénieur forestier

Encore cette année, le Référentiel par compétences de la profession d'ingénieur forestier a mobilisé les membres du Comité. La version pour consultation auprès des membres ainsi que la grille d'analyse des candidatures ont été adoptées par le Conseil d'administration en février 2013.

Règlements et projets de règlements

Au besoin, le Comité travaille sur l'élaboration ou la modification de règlements en lien avec l'admission. Deux de ces règlements ont été mis en vigueur au courant de la dernière année.

Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des

ingénieurs forestiers du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles

Ce règlement donne effet à l'entente de mobilité entre la France et le Québec. Le Règlement est en vigueur depuis le 27 avril 2012.

Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'OIFQ

Principalement, ce règlement établit les normes et procédures d'équivalence de formation. Il met également à jour les procédures d'équivalence de diplôme.

Le Règlement est en vigueur depuis le 5 septembre 2012.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Demandes de reconnaissance d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Nombre				
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	0	0	0	0	0
hors du Canada	0	0	0	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec					0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Nombre				
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	7	6	1	0	1
hors du Canada	0	0	0	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	6	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	1
Autres		

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

7

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Demandes de délivrance	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	1	1	0	0
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	1	1	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 ^o de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2 ^o de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
de permis spécial en vertu de l'article 42.2 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
de permis de mêmes types en vertu de lois particulières, s'il y a lieu (précisez)	0	0	0	0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Québec	22	22	0	0
en Ontario	0	0	0	0
dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
aux États-Unis	0	0	0	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent		Nombre			
		reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada	au Québec	0	0	0	0
	en Ontario	0	0	0	0
	dans les provinces de l'Atlantique	4	4	0	0
	dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	4	4	0	0
UE	en France	0	0	0	0
	dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
Ailleurs	aux États-Unis	0	0	0	0
	dans le reste de l'Amérique; en Asie; en Afrique ou en Océanie	0	0	0	0
	Total hors du Canada	0	0	0	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement où a été acquise la formation reconnue équivalente		Nombre			
		reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada	au Québec	1	1	0	1
	en Ontario	0	0	0	0
	dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	0	0	0	0
UE	en France	0	0	0	0
	dans le reste de l'Union européenne	3	3	0	0
Ailleurs	aux États-Unis	0	0	0	0
	dans le reste de l'Amérique; en Asie; en Afrique ou en Océanie	0	0	0	0
	Total hors du Canada	3	3	0	0

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités

Lieu où été obtenue l'autorisation légale d'exercer la profession		Nombre			
		reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada (règlement pris en vertu de 94 q)	en Ontario	0	0	0	0
	dans les provinces de l'Atlantique	1	1	0	0
	dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	1	1	0	0
UE	en France (règlement pris en vertu de 93 c2)	2	2	0	0
	dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
Ailleurs	aux États-Unis	0	0	0	0
	dans le reste de l'Amérique; en Asie; en Afrique ou en Océanie	0	0	0	0
	Total hors du Canada	2	2	0	0

Autres conditions et modalités et délivrance des permis

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Candidats	Nombre
Ayant satisfait aux autres conditions et modalités	0
Ayant débuté le processus	0

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialistes.

COMITÉ DE LA FORMATION DES INGÉNIEURS FORESTIERS

Le Comité de la formation des ingénieurs forestiers est institué au sein de chaque ordre par le décret 581-2005 du 15 juin 2005. Il est constitué en vertu du *Règlement sur le comité de la formation des ingénieurs forestiers*.

MANDAT (règlement, article 2)

Le Comité est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les questions relatives à la qualité de la formation des ingénieurs forestiers.

La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'ingénieur forestier.

Le Comité a pour fonctions (règlement, article 5) :

- 1° de revoir à chaque année, à la lumière de l'évolution des connaissances et de la pratique, notamment eu égard à la protection du public, la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, de faire rapport de ses constatations au Conseil d'administration;
- 2° de donner son avis au Conseil d'administration, en regard de la qualité de la formation,
 - a) sur les projets comportant la révision ou l'élaboration des objectifs ou normes visés au troisième alinéa de l'article 2;
 - b) sur les moyens pouvant la favoriser, notamment en proposant des solutions aux problèmes constatés.

Le Comité indique dans son rapport, le cas échéant, et dans son avis, le point de vue de chacun de ses membres.

MEMBRES

Daniel Beaudoin, ing.f., représentant la CREPUQ

Marie-Claude Riopel, représentant le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Jean-Claude Ruel, ing.f., représentant la CREPUQ

Alain Paradis, ing.f.

Jacques R. Tremblay, ing.f., *président*

SECRÉTAIRE

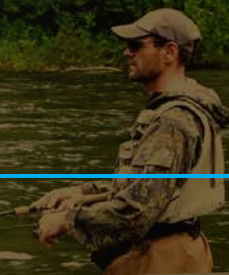
Suzanne Bareil, ing.f. (jusqu'au 24 août 2012)

Marielle Coulombe, ing.f. (à compter du 28 septembre 2012)

NOMBRE DE RÉUNIONS : 1

Le Comité doit donner son avis sur tout projet de règlement ayant un lien avec son mandat.

RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES AUTRES COMITÉS



COMITÉ DES DISTINCTIONS 2012

MANDAT

Recommander au Conseil d'administration le ou la récipiendaire de la Médaille de l'Ordre, de l'Ingénieur forestier ou de l'Ingénieure forestière de l'année et de la Distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière, après analyse et évaluation des dossiers des candidatures déposées au secrétariat de l'Ordre.

MEMBRES

Germain Paré, ing.f., *président*

Annie Boucher-Roy, ing.f. (jusqu'au 1^{er} décembre 2012)

Françoise Godin, ing.f.

Julie Langlois, ing.f.

SECRÉTAIRE

François-Hugues Bernier, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNIONS : 1

Le Comité des distinctions s'est réuni une fois cette année pour étudier les candidatures déposées en bonne et due forme et dans les délais demandés. Après avoir analysé les dossiers déposés, le Comité convient des recommandations qu'il fait au Conseil d'administration qui nomme les récipiendaires des Distinctions de l'Ordre.

Les récipiendaires sont présentés au Banquet du président lors du congrès annuel de l'Ordre, dans le bulletin électronique *De Fil en aiguille* ainsi que dans le présent rapport annuel.

COMITÉ SUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'INGÉNIEUR FORESTIER EN SOCIÉTÉ

MANDAT

- Déterminer la pertinence pour l'Ordre d'adopter un règlement sur la pratique des ingénieurs forestiers en société;
- Le cas échéant, déposer un projet de règlement sur la pratique des ingénieurs forestiers en société au Conseil d'administration de l'Ordre qui balise une telle pratique.

MEMBRES

André Carle, ing.f., *président*

Serge Côté, ing.f.

Bruno Del Degan, ing.f.,

Rémy Gingras, ing.f.

François Laliberté, ing.f.

Simon Parent, ing.f.

M^e Ariane Imreh, collaboration

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f. (jusqu'au 24 août 2012)

NOMBRE DE RÉUNIONS : 0

Le Comité ne s'est pas réuni en cours d'année mais demeure en place puisqu'un projet de *Règlement sur l'exercice de la profession d'ingénieur forestier en société* est en cours de traitement.

COMITÉ SUR LA FORMATION CONTINUE

MANDAT

- 1) Proposer au Conseil d'administration des moyens de valoriser la formation continue des ingénieurs forestiers en regard des lois et règlements applicables à la profession.
- 2) S'assurer que l'offre de formation est bien accessible aux membres.
- 3) Définir les axes de formation continue à privilégier au cours de la prochaine année.

Jacques Larouche, ing.f.
Bernard Massé, ing.f.
Annie Rousseau, ing.f.

SECRÉTAIRE

Francis Gaumont, ing.f., M.Sc. (à compter du 28 décembre 2012)
Claudia Naud (à compter du 28 septembre 2012)
jusqu'au 28 décembre 2012)

MEMBRES

Simon Fortier, ing.f.
Marie-Élaine Gagnon, ing.f. (à compter du 24 février 2012)

NOMBRE DE RÉUNIONS :

8 dont 6 par conférence téléphonique

SOMMAIRE DES ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE DE LA DERNIÈRE ANNÉE

Dans un objectif d'orienter l'offre de formation en fonction des besoins des ingénieurs forestiers, le Comité de formation continue a consulté les membres de l'OIFQ par le biais d'un sondage web. Cinq cent vingt-six ingénieurs forestiers ont répondu au sondage en exprimant leurs préférences en lien avec les activités de formation continue ainsi que les sujets les plus pertinents en lien avec leur pratique professionnelle. Les conclusions de ce sondage permettront au Comité d'orienter les sujets des prochaines activités de formation continue et sur la manière dont elles seront organisées.

Ainsi, le Comité organise déjà de nouvelles formules de formation pour les prochains mois. Les sujets pour les prochains colloques ont également été établis à partir des conclusions de ce sondage.

Tableau des activités de formation continue organisées par l'OIFQ.

Nom de l'activité	Durée	Dates	Lieu	Nombre de participants	Formateur ou responsable
Formation sur la responsabilité professionnelle des ingénieurs forestiers	1 jour	11 avril 2012	FP Innovations avec diffusion web	81	OIFQ, Suzanne Bareil
Formation sur la responsabilité professionnelle des ingénieurs forestiers	1 jour	24 avril 2012	FP Innovations avec diffusion web	64	OIFQ, Suzanne Bareil
Colloque sur la gestion intégrée des ressources: l'intégration des besoins de la faune dans la planification forestière	1 jour	31 janvier 2013	Hôtel Clarion, Québec	226	Comité organisateur
Débattre de la rentabilité des investissements sylvicoles	1 jour	20 mars 2013	Hôtel Clarion	93	OIFQ
Évaluation forestière	2 jours	26-27 mars 2012	Cégep de Rimouski	14	Marco Fournier, ing.f.

GÉNÉRALITÉS

L'Ordre n'a pas de règlement sur la formation continue en application au paragraphe o de l'article 94 du *Code des professions*.

Le Comité de formation continue a un souci constant de réaliser des activités de formation continue qui répondent aux besoins des ingénieurs forestiers. Ainsi, si vous avez des suggestions ou des propositions de sujets de formation, nous vous invitons à les transmettre au Comité ou au responsable de la formation continue, M. Francis Gaumont, ing.f.

COMITÉ DES COMMUNICATIONS

MANDAT

- A) Élaborer, mettre en œuvre et faire le suivi du Plan de communication de l'Ordre, basé sur les orientations du Plan stratégique de l'Ordre;
- B) Appuyer le directeur des communications dans l'élaboration des stratégies et des moyens de communication internes et externes reliés aux positions et aux activités de l'Ordre.

MEMBRES

Daniel Archambeault, ing.f.

Véronique Audet, ing.f.

Vincent Chamberland, ing.f.

Carl-Éric Guertin, ing.f.

Caroline Julien, ing.f.

Julie Langlois, ing.f., *présidente*

Isabelle Reny, ing.f.

Membre externe : Geneviève Mathieu
(à compter du 27 mars 2012)

SECRÉTAIRE

François-Hugues Bernier, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNIONS : 4

La production et le lancement des capsules vidéo sur la profession d'ingénieur forestier a été le dossier d'importance pour les membres du Comité en 2012-2013. Nous avons également consolidé nos relations avec nos différents partenaires en les impliquant dans nos activités. Par exemple, la vaste campagne radio et web à la grandeur de la province dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts, en partenariat avec les associations forestières québécoises a été un autre point marquant de l'année.

Nous avons également créé une page YouTube et Dailymotion afin de rendre disponibles nos capsules à un plus grand nombre de gens. Le visuel du stand de l'Ordre a été mis à jour, aux couleurs de nos capsules. Afin de dynamiser l'environnement de notre stand et d'attirer davantage l'attention, nous avons fait l'acquisition d'un grand écran sur lequel nous projetons les capsules en boucle. En ce qui a trait à la documentation remise aux visiteurs du stand, nous avons fait un partenariat avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier pour obtenir et utiliser leur nouveau dépliant sur la profession d'ingénieur forestier. La création d'un petit carton de type « flyer » s'ajoute à cela pour inviter les gens à visiter notre page YouTube.

De concert avec la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval, nous avons continué à marteler le message sur la pénurie d'ingénieurs forestiers appréhendée. Celle-ci a porté fruit considérant le nombre appréciable de demandes d'entrevue que nous avons reçues et de la couverture médiatique qui y est associée.

Encore cette année, les membres du Comité se sont penchés sur certaines actions qui touchent les communications internes et externes à l'Ordre, en appui au directeur des communications et de la foresterie à l'Ordre.

L'année 2013 sera certainement une année de déploiement de nos outils de communication. Un projet de campagne télé et web est sur la table et nous souhaitons vivement le mettre en œuvre, toujours avec la complicité de nos partenaires du milieu.

L'INGÉNIEUR FORESTIER FAIT UNE
DIFFÉRENCE

YOUTUBE.COM/OIFQ



MEMBRES DES AUTRES COMITÉS

COMITÉ SUR LES CRITÈRES DE FORMATION UNIVERSITAIRE AU QUÉBEC

Robert Beauregard, ing.f.

Jacques Bégin, ing.f.

Jean Bégin, ing.f.

Lucie Bertrand, ing.f.

Denis Martel

Christian Messier

Germain Paré, ing.f.

Denis Villeneuve, ing.f., président du Comité

Marielle Coulombe, ing.f., secrétaire du Comité

COMITÉ DU GOLF

Bruno Del Degan, ing.f. (jusqu'au 1^{er} novembre 2012)

Pierre Côté, ing.f.

Gaby Dubuc, ing.f.

Pierre Dupuis, ing.f. (jusqu'au 1^{er} novembre 2012)

Magella Morasse, ing.f.

Jacques-J. Tremblay, ing.f.

François-Hugues Bernier, ing.f., secrétaire du Comité



COMITÉ DU CONGRÈS 2012

Co-président : Peter Robichaud, FCOF

Co-présidente : Sylvie Carles, ing.f., IFC

François-Hugues Bernier, ing.f., OIFQ

Anne Lebrun-Ruff, IFC

John Pineau, IFC

Matt Meade, IFC

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

INSCRIPTIONS AU TABLEAU AU DÉBUT DE L'ANNÉE FINANCIÈRE (1^{er} avril 2012) **2 154**

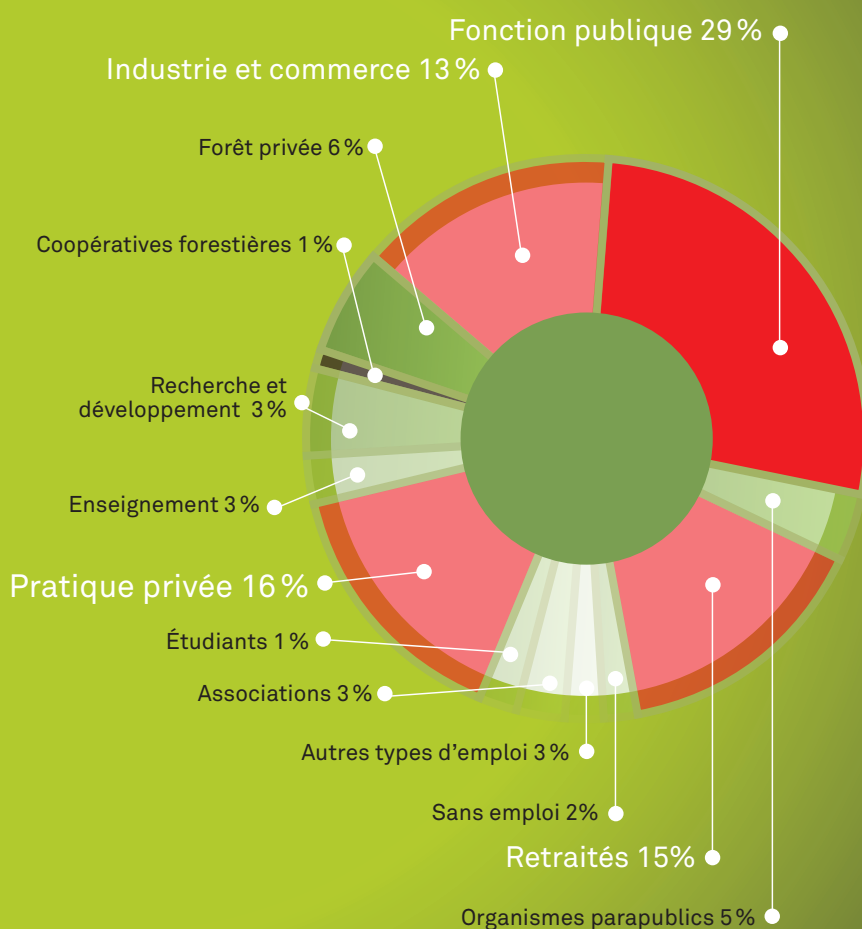
INSCRIPTIONS AU COURS DE L'ANNÉE

Permis délivrés (premières inscriptions)	28
Permis temporaires	2
Réinscriptions au Tableau	28
Permis révoqués	0
Permis suspendus	0
Inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension du droit d'exercer	0
Radiations pour non-paiement de la cotisation	22
Radiations pour cause disciplinaire	0
Démissions du Tableau	52
Décès	14

SECTEURS D'ACTIVITÉS DES INGÉNIEURS FORESTIERS

	Nombre	%
Enseignement	65	3
Étudiants	28	1
Pratique privée	327	16
Associations	72	3
Recherche et développement	72	3
Coopératives forestières	27	1
Forêt privée	121	6
Industrie et commerce	272	13
Fonction publique	614	29
Organismes parapublics	108	5
Organismes internationaux	8	0
Retraités	323	15
Sans emploi	31	2
Autres types d'emploi	56	3

SECTEURS D'ACTIVITÉS DES INGÉNIEURS FORESTIERS



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

RÉPARTITION DES MEMBRES AU 31 MARS 2013 SELON LES SECTIONS RÉGIONALES

Bas-Saint-Laurent – Gaspésie	185	8%
01 Bas-Saint-Laurent	112	
11 Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	73	
Saguenay – Lac-Saint-Jean – Nord-du-Québec	190	9%
02 Saguenay – Lac-Saint-Jean	156	
10 Nord-du-Québec	34	
Québec	825	39%
03 Capitale nationale	711	
12 Chaudière-Appalaches	114	
Mauricie	129	6%
04 Mauricie	129	
Estrie – Montérégie – Centre-du-Québec	171	8%
05 Estrie	72	
16 Montérégie	63	
17 Centre-du-Québec	36	
Montréal – Lanaudière	135	7%
06 Montréal	97	
14 Lanaudière	30	
13 Laval	8	
Outaouais – Laurentides	201	10%
07 Outaouais	117	
15 Laurentides	84	
Abitibi – Témiscamingue	152	7%
08 Abitibi – Témiscamingue	152	
Côte-Nord	68	3%
09 Côte-Nord	68	
Extérieur du Québec	68	3%
99 Hors du Québec	68	

NOMBRE TOTAL D'INSCRIPTIONS AU 31 MARS 2013



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU AU 31 MARS 2013 ET MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE SELON LA CLASSE DE MEMBRES ÉTABLIE AUX FINS DE LA COTISATION

Classe de membres établie aux fins de la cotisation	Nombre de membres	COTISATION ANNUELLE	
		Montant	Date du versement
Membre actif	1 763	530,00	1 ^{er} avril 2013
Membre étudiant	20	79,50	1 ^{er} avril 2013
Membre sans emploi	9	265,00	1 ^{er} avril 2013
Membre retraité	244	79,50	1 ^{er} avril 2013
Membre à vie	88	0,00	1 ^{er} avril 2013

RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS AU 31 MARS 2013 ET MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE SELON LE MOYEN DE GARANTIE

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance-responsabilité professionnelle individuelle	373	250 000\$	500 000\$
Exemptions prévues au règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle			
Art. 4.1)	557		
Art. 4.2 a)	517		
Art. 4.2 b)	82		
Art. 4.2 c)	0		
Art. 4.2 d)	0		
Art. 4.2 e)	46		
Art. 4.2 f)	525		
Art. 4.3)	24		

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

NOTE DU TRÉSORIER SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Nous avons terminé l'année financière avec un surplus de 155 150 \$. Ce surplus est principalement dû à 3 raisons : le départ d'un professionnel en cours d'année qui n'a pas été remplacé, l'ajustement du compte de provisions pour vacances et maladie des employés et la radiation de deux provisions totalisant 30 000 \$ pour honoraires professionnels externes qui ne se réaliseront pas (*Bureau du syndic et affaires professionnelles*).



François Laliberté, ing.f., Trésorier



BRUNO BRASSARD & ASSOCIÉS INC.
RICHARD CARRIER & ASSOCIÉS INC.

BRASSARD CARRIER
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

1651, chemin Sainte-Foy, bureau 200
Québec (Québec) G1S 2P1
Télécopieur: (418) 682-0282
Téléphone: (418) 682-2929

info@GroupeBca.com
Site Web: GroupeBca.com

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

Aux membres,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2013, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC au 31 mars 2013, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Informations comparatives

Nous attirons l'attention sur la note complémentaire 15, qui indique que l'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1^{er} avril 2012 et que sa date de transition était le 1^{er} avril 2011. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les bilans au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 ainsi que les informations connexes. Nous n'avions pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte que celles-ci n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen.

BRASSARD CARRIER, COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Par : Bruno Brassard, & Associés inc. (Bruno Brassard, CPA auditeur, CA)

Québec, le 29 mai 2013

ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

RÉSULTATS
exercice terminé le 31 mars

Les notes font partie intégrante des états financiers.

	2013		2012	
	\$	%	\$	%
PRODUITS				
Cotisations	996 761	81.96	973 965	77.13
Services aux membres, activités, subventions (Note 13)	131 142	10.78	171 760	13.60
Publications et communications	17 603	1.45	26 428	2.09
Formation continue	47 363	3.89	63 031	4.99
Admissions et réinscriptions	8 745	0.72	14 190	1.12
Revenus de placements	14 530	1.19	13 388	1.06
	1 216 144	100.00	1 262 762	100.00
CHARGES (Note 11)				
Administration générale	480 354	39.50	613 741	48.60
Publications et communications	155 236	12.76	127 982	10.14
Bureau du syndic	119 438	9.82	124 694	9.87
Congrès, golf, compétences, autres	62 473	5.14	145 154	11.49
Admissions et réinscriptions	38 212	3.14	50 462	4.00
Réunions, CA, CE, AGA	34 369	2.83	36 100	2.86
Inspection professionnelle	68 317	5.62	89 497	7.09
Exercice illégal et usurpation de titre	6 443	0.53	5 944	0.47
Formation continue	61 848	5.09	60 959	4.83
Comités de l'Ordre	7 822	0.64	7 286	0.58
Pratique professionnelle, discipline, autres	26 482	2.18	21 353	1.69
	1 060 994	87.24	1 283 172	101.62
RÉSULTATS NETS	155 150	12.76	(20 410)	(1.62)

ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
exercice terminé le 31 mars

Les notes font partie intégrante des états financiers.

	<u>2 0 1 3</u>	<u>2 0 1 2</u>
	\$	\$
FONDS D'ADMINISTRATION, NON AFFECTÉ		
Résultats nets	155 150	(20 410)
Reclassements au fonds d'immobilisations	9 225	100
	<u>164 375</u>	<u>(20 310)</u>
SOLDE AU DÉBUT	<u>255 475</u>	<u>275 785</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>419 850</u></u>	<u><u>255 475</u></u>
FONDS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS		
SOLDE AU DÉBUT	69 333	69 433
Transfert du fonds d'administration		
Amortissement	(18 840)	(18 739)
Investissements comptants en immobilisations	9 615	18 639
	<u>60 108</u>	<u>69 333</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>60 108</u></u>	<u><u>69 333</u></u>
FONDS DES GAINS (PERTES) NON RÉALISÉS		
SOLDE AU DÉBUT	-	-
RÉSULTATS NETS DU FONDS:		
Gains (Pertes) non réalisés de l'exercice sur les justes valeurs	976	-
	<u><u>976</u></u>	<u><u>-</u></u>

APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL :

Président

Directrice générale et secrétaire

ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

BILAN au 31 mars

Les notes font partie intégrante des états financiers.

		2 0 1 3		2 0 1 2	
		\$	%	\$	%
ACTIF À COURT TERME					
Encaisse		657 385	52.94	682 701	61.38
Placements temporaires	(Note 4)	431 116	34.72	296 950	26.70
Débiteurs	(Note 5)	64 682	5.21	41 536	3.73
Frais payés d'avance	(Note 6)	28 541	2.30	21 782	1.96
		1 181 724	95.16	1 042 969	93.77
IMMOBILISATIONS					
	(Note 7)	60 109	4.84	69 334	6.23
		1 241 833	100.00	1 112 303	100.00
PASSIF À COURT TERME					
Créditeurs	(Note 8)	190 239	15.32	213 705	19.21
Produits reportés	(Note 9)	570 660	45.95	573 790	51.59
		760 899	61.27	787 495	70.80
ACTIF NET					
Fonds d'administration, non affectés	(Évolution de l'actif net)	419 850	33.81	255 475	22.97
Fonds investis en immobilisations	(Évolution de l'actif net)	60 108	4.84	69 333	6.23
Fonds des gains (pertes) non réalisés	(Évolution de l'actif net)	976	0.08	-	-
		480 934	38.73	324 808	29.20
		1 241 833	100.00	1 112 303	100.00

ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
exercice terminé le 31 mars

Les notes font partie intégrante des états financiers.

		<u>2 0 1 3</u>	<u>2 0 1 2</u>
		\$	\$
EXPLOITATION			
Résultats nets	(Résultats)	155 150	(20 410)
Transfert ou reclassement du fonds d'administration	(Évolution de l'actif net)	9 225	100
Amortissement	(Note 14)	18 840	18 739
Gains (pertes) non réalisés (diminution)	(Bilan-variation)	976	-
Débiteurs (augmentation)	(Bilan-variation)	(23 146)	(21 882)
Frais payés d'avance (augmentation)	(Bilan-variation)	(6 759)	6 125
Créditeurs (diminution)	(Bilan-variation)	(23 466)	55 787
Revenus reportés (diminution)	(Bilan-variation)	(3 130)	(6 489)
		<u>127 690</u>	<u>31 970</u>
FINANCEMENT			
Fonds d'immobilisations (augmentation)	(Évolution de l'actif net)	<u>(9 225)</u>	<u>(100)</u>
INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations	(Note 7)	<u>(9 615)</u>	<u>(18 639)</u>
VARIATION DES LIQUIDITÉS		108 850	13 231
TRÉSORERIE AU DÉBUT	(Note 3)	979 651	966 420
TRÉSORERIE À LA FIN	(Note 3)	<u>1 088 501</u>	<u>979 651</u>

ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

exercice terminé le 31 mars

Les notes font partie intégrante des états financiers.

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre est constitué en vertu de la Loi sur les ingénieurs forestiers et est régi par le Code des professions du Québec. Il est enregistré à titre d'organisme sans but lucratif et est exempté d'impôt. Il a pour fonction principale d'assurer la protection du public en matière d'expertise professionnelle dans le secteur forestier.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Référentiel comptable

Les présents états financiers ont été établis selon le référentiel comptable suivant : Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Incidence du changement de référentiel comptable

L'entreprise a choisi d'appliquer les normes de la Partie III du Manuel de l'ICCA – Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les présents états financiers sont les premiers états financiers préparés en conformité avec ces nouvelles normes. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2013 ont été élaborés en conformité avec les principes comptables décrits et notamment les dispositions prévues au chapitre 1501, «Application initiale des normes» du Manuel de l'ICCA – Comptabilité relatives aux premiers adoptants de ce référentiel comptable.

Il n'y a aucune incidence sur les états financiers suite à l'application des nouvelles normes et le bilan à la date d'ouverture du premier exercice de comparaison soit la date de transition le 1er avril 2011 présenté à la note 15, est intégral à celui existant à cette date avant l'application des nouvelles normes, soit celui du 31 mars 2011.

Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les droits d'admission, les droits d'inscription au congrès annuel et les droits d'inscription à la formation continue sont constatés à titre de produits respectivement lorsque les examens, le congrès et les cours ont lieu.

Les cotisations sont constatées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Les revenus de placements, de publications et communications, les amendes et les autres produits sont constatés lorsqu'ils sont gagnés et que le prix a été établi et peut être déterminé.

Dons reçus sous forme de service

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

exercice terminé le 31 mars

Les notes font partie intégrante des états financiers.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Ventilation des charges

L'Ordre présente plusieurs de ses charges regroupées par fonction. Les charges directement liées à une fonction sont attribuées à cette fonction. Les charges indirectes sont ventilées selon les clés de répartition suivantes :

- Charges liées aux salaires et charges sociales: selon les heures travaillées;
- Charges liées aux locaux et à l'amortissement: selon la superficie utilisée.

Juste valeur et instruments financiers

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique moins amortissement, si il y a une baisse de valeur constatée. Certains instruments financiers, dont les placements, sont présentés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

La juste valeur des placements cotés correspond approximativement à leur valeur boursière.

Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités. Elle effectue de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses membres et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Risque de taux d'intérêts

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus de placements.

3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

	2 0 1 3	2 0 1 2
	\$	\$
Encaisse	657 385	682 701
Placements temporaires à moins de 90 jours	431 116	296 950
	1 088 501	979 651

Les fonds de caisse, les soldes bancaires et découverts bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible, ainsi que les placements dans des instruments du marché monétaire, dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition, ou qui sont rachetables, sont considérés comme des trésoreries et équivalent de trésorerie.

ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

exercice terminé le 31 mars

Les notes font partie intégrante des états financiers.

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES	2013		2012	
	JUSTE VALEUR	COÛT	JUSTE VALEUR	COÛT
	\$	\$	\$	\$
Fonds de marché monétaire	158 270	158 270	19 678	19 678
Obligations, taux variant de 2.1 % à 3 %, échéantes à différentes dates entre avril 2013 et octobre 2014.	199 932	200 372	250 522	250 522
Actions privilégiées canadiennes	72 914	71 498	26 750	26 750
	431 116	430 140	296 950	296 950

Écart entre la juste valeur et le coût

Gain (perte) non-réalisé

976

-

5. DÉBITEURS

Clients et autres comptes courants

2013

\$

64 682

2012

\$

41 536

6. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

Fournitures, publications, cotisations et autres

2013

\$

28 541

2012

\$

21 782

7. IMMOBILISATIONS

Équipement de bureau

Équipement informatique

Logiciels

Site Web

2013

COÛT VALEUR NETTE

\$ \$

111 709

28 055

105 466

16 685

26 305

13 169

22 000

2 200

265 480

60 109

2012

COÛT VALEUR NETTE

\$ \$

108 007

27 265

100 243

17 494

25 615

17 975

22 000

6 600

255 865

69 334

Amortissement accumulé

205 371

186 531

Amortissement de l'exercice

18 840

18 739

Acquisition de l'exercice, au coût

9 615

18 639

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon les méthodes et taux annuels suivants, à l'exception des acquisitions de l'exercice qui sont amorties au demi-taux.

Équipement de bureau

Équipement informatique

Logiciels

Site Web

Dégressif

Dégressif

Dégressif

Linéaire

10%

30%

30%

5 ans

ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
exercice terminé le 31 mars

Les notes font partie intégrante des états financiers.

8. CRÉDITEURS	2 0 1 3	2 0 1 2
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	36 720	31 529
Taxes à payer	72 029	76 319
Salaires et avantages à payer	65 595	81 211
Déductions à la source à payer	15 895	20 691
Avances des sections régionales	-	3 955
	<u>190 239</u>	<u>213 705</u>

Les sommes à remettre à l'État sont constituées des taxes à payer et des déductions à la source à payer.

9. PRODUITS REPORTÉS	2 0 1 3	2 0 1 2
	\$	\$
Cotisations	<u>570 660</u>	<u>573 790</u>

Les produits reportés représentent des cotisations encaissées des membres relatives au prochain exercice.

10. ACTIF NET

Le capital de l'Ordre est constitué de l'actif net. Les objectifs de l'Ordre en ce qui a trait à la gestion de son capital consistent à assurer la continuité de l'exploitation afin de s'acquitter de sa mission. L'Ordre gère la structure de son capital en établissant et en surveillant ses budgets annuels de manière qu'il soit maintenu à un niveau satisfaisant.

Fonds d'administration, non affecté

Le fonds d'administration est utilisé pour les activités courantes de l'Ordre. Ce fonds présente les produits et les charges d'administration et d'opérations, et les ressources non affectées.

Fonds investis en immobilisations

Le fonds d'immobilisations est constitué de la valeur nette des immobilisations moins les emprunts afférents. Les acquisitions d'immobilisations, les amortissements, les gains ou pertes sur dispositions et les remboursements de capital des dettes sont inscrits dans le fonds d'immobilisations.

ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

exercice terminé le 31 mars

Les notes font partie intégrante des états financiers.

11 . CHARGES DÉTAILLÉES, PAR ACTIVITÉ, page 1 de 2

	Adminis- tration générale	Publications, communi- cations	Bureau du syndic	Congrès, golf, compétences	Admissions, réinscriptions	Réunions et assemblées CA, CE, AGA	Inspection profession- nelle
Salaires et charges sociales	221 408	94 518	50 083	17 608	31 878	17 842	62 041
Perfectionnement, cours, colloque	965		700				
Honoraires professionnels	58 037		39 295		2 065		
Cotisations à l'Ordre des professions	47 998						
Cotisations-affiliations	26 561		2 279				
Loyer	44 831		11 846				
Déplacements et séjours	5 700		3 510		58	11 656	2 297
Papeterie, fournitures de bureau	15 816		776				
Taxes et assurances	8 525						
Télécommunications	4 794		5 810		24		1 533
Poste et messagerie	3 989		659		4 187		1 860
Impressions et copies	6 479					184	
Répertoire des membres		9 335					
Bulletins, guides, cartables, médias		3 016					
Publicité		7 941					
Promotions, expositions		40 426		276			
Réunions	3 597		316			4 687	586
Congrès				25 200			
Golf				18 532			
Projet Immigration				857			
Intérêts et frais de banque	16 978						
Amortissement	14 676		4 164				
TOTAL 2 0 1 3	480 354	155 236	119 438	62 473	38 212	34 369	68 317
TOTAL 2 0 1 2	613 741	127 982	124 694	145 154	50 462	36 100	89 497

ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

exercice terminé le 31 mars

Les notes font partie intégrante des états financiers.

11 . CHARGES DÉTAILLÉES, PAR ACTIVITÉ, page 2 de 2

	Exercice illégal	Formation continue	Comités de l'Ordre	Pratique, discipline, autres comités	TOTAL 2 0 1 3	TOTAL 2 0 1 2
Salaires et charges sociales	5 996	35 235	5 444	24 669	566 722	741 401
Perfectionnement, cours, colloque		17 947			19 612	22 705
Honoraires professionnels	273	5 014		829	105 513	128 724
Cotisations à l'Ordre des professions					47 998	52 836
Cotisations-affiliations					28 840	27 237
Loyer					56 677	66 579
Déplacements et séjours		469	917	725	25 332	28 503
Papeterie, fournitures de bureau					16 592	14 926
Taxes et assurances					8 525	9 382
Télécommunications	58	900			13 119	11 220
Poste et messagerie	116	2 283		259	13 353	14 222
Impressions et copies			847		7 510	6 004
Répertoire des membres					9 335	10 661
Bulletins, guides, cartables, médias					3 016	3 039
Publicité					7 941	8 906
Promotions, expositions					40 702	14 209
Réunions			614		9 800	8 269
Congrès					25 200	40 019
Golf					18 532	13 817
Projet Immigration					857	22 105
Intérêts et frais de banque					16 978	19 669
Amortissement					18 840	18 739
TOTAL 2 0 1 3	6 443	61 848	7 822	26 482	1 060 994	1 283 172
TOTAL 2 0 1 2	5 944	60 959	7 286	21 353		

Note 1 : Pour l'activité "Comités de l'Ordre", les salaires et charges sociales comprennent 128 \$ pour le comité de révision et 458 \$ pour le comité de la formation.

Note 2 : Pour l'activité "Pratique, discipline et autres comités", les salaires et charges sociales comprennent 4 951 \$ pour la discipline et 452 \$ pour la conciliation et arbitrage des comptes. Les déplacements et séjours comprennent 725 \$ pour le conseil de la discipline.

ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

exercice terminé le 31 mars

Les notes font partie intégrante des états financiers.

12 . ENGAGEMENTS

L'Ordre est lié par un contrat de location de local échéant en décembre 2017, comprenant un loyer de base et une quote-part des frais d'exploitation. De plus, l'Ordre est lié à des contrats de location d'équipements dont les paiements minimums futurs sont de 7 633 \$ et 11 682 \$, échéant respectivement en septembre 2016 et novembre 2015. Ces engagements se répartissent comme suit :

Année	2 0 1 4	2 0 1 5	2 0 1 6	2 0 1 7	2 0 1 8	2 0 1 9&+	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Montant	60 639	60 639	59 577	55 300	40 658	-	276 813

13 . SERVICES AUX MEMBRES, ACTIVITÉS, SUBVENTIONS

	2 0 1 3	2 0 1 2
	\$	\$
Congrès annuel	22 823	41 580
Golf	17 175	15 423
Offres d'emploi	42 450	31 500
Gain (perte) sur disposition de placements	(1 341)	-
Redevances	5 851	6 119
Amendes	9 693	-
Subventions	19 677	66 871
Produits administratifs	14 814	10 267
	131 142	171 760

14 . AMORTISSEMENT

	2 0 1 3	2 0 1 2
	\$	\$
Équipement de bureau	2 912	2 993
Équipement informatique	6 032	6 696
Logiciels	5 496	4 650
Site Web	4 400	4 400
	18 840	18 739

ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

exercice terminé le 31 mars

Les notes font partie intégrante des états financiers.

15. BILAN D'OUVERTURE, POUR LE BASCULEMENT AUX NOUVELLES NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF SELON LA PARTIE III, DU MANUEL DE L'ICCA.

		2 0 1 1	
		1er avril	
		\$	%
ACTIF À COURT TERME			
Encaisse		607 844	56.10
Placements temporaires	(Note 4)	358 575	33.10
Débiteurs	(Note 5)	19 654	1.81
Frais payés d'avance	(Note 6)	27 907	2.58
		1 013 980	93.59
IMMOBILISATIONS	(Note 7)	69 433	6.41
		<u>1 083 413</u>	<u>100.00</u>
PASSIF À COURT TERME			
Fournisseurs et frais cours	(Note 8)	157 916	14.58
Produits reportés	(Note 9)	580 279	53.56
		<u>738 195</u>	<u>68.14</u>
ACTIF NET			
Fonds investis en immobilisations (Évol.de l'actif net)		69 433	6.41
Fonds d'administration, non affectés (Résultats)		275 785	25.46
		<u>1 083 413</u>	<u>100.00</u>

Ce bilan d'ouverture, à la date d'application des nouvelles normes en date du 1er avril 2011 est identique au bilan du 31 mars 2011, déjà publié et dans lequel nous y retrouvons les notes aux états financiers. Les choix effectués par l'entité lors du basculement et l'application des nouvelles normes, n'ont aucune incidence sur les chiffres déjà publiés.



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

2750, rue Einstein, bureau 110
Québec (Québec) G1P 4R1

Tél. : 418-650-2411

oifq@oifq.com

www.oifq.com

